

EDITORIAL

Les décideurs en ligne de mire



Daniel

Thiéba,

président

du GRAF

Les rideaux sont tombés sur la troisième édition des Journées Nationales du Foncier (JNF). Si le Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier (GRAF) peut se réjouir d'avoir relevé le pari de son organisation, elle doit se demander si les objectifs recherchés ont été atteints.

L'événement n'est pas passé inaperçu, bien au contraire. L'affluence était telle que la salle du Liptako Gourma, lieu habituel d'organisation des JNF, a dû refuser du monde.

Tant sur le plan de la préparation que du déroulement, la troisième édition des JNF semble avoir donné satisfaction aux participants.

A présent, interrogeons-nous sur ce que nous avons réussi à faire pour réussir ce pari de l'organisation. Une importante activité de communication a été menée. Elle a permis de présenter les JNF à travers une bonne couverture médiatique. Un effort considérable a été consacré à la préparation des communications, dont la qualité a été unanimement saluée. La pertinence du choix des thèmes a permis d'échanger sur des questions brûlantes et de l'heure.

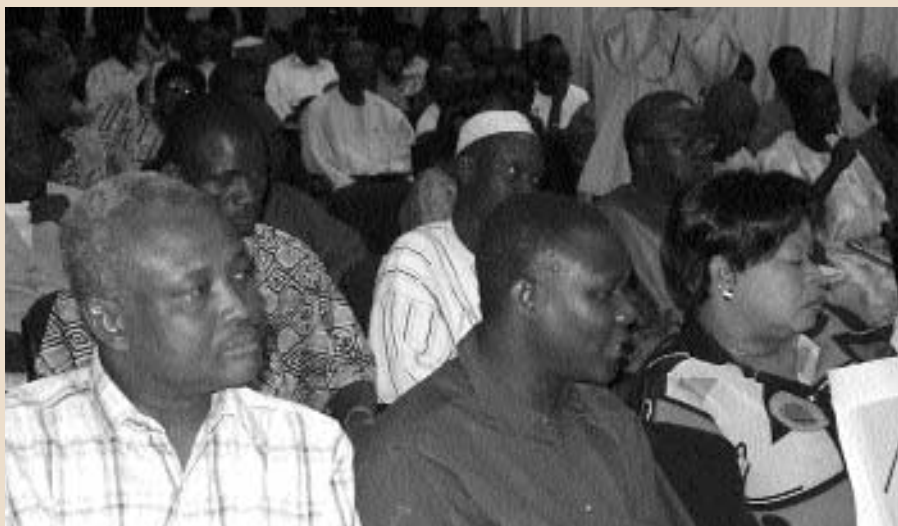
La représentation d'une pièce de théâtre montée par l'Atelier théâtre burkinabé (ATB) a permis, mieux qu'un dis-

Lire la suite de l'éditorial, page 2 ►

CELEBRATION DES JOURNEES NATIONALES DU FONCIER (JNF)

La sécurisation foncière au coeur du débat

Grande affluence dans la salle de conférence du Liptako Gourma, lieu habituel de commémoration des Journées nationales du foncier, diversité de provenance des participants, qualité des interventions... La troisième édition des JNF, tenue, à Ouagadougou, les 3 et 4 février 2006, a réussi son pari : créer, deux jours durant, un espace de débat et de réflexion prospective au niveau national sur les questions foncières.



Faire salle comble. Divers profils, un centre d'intérêt unique : la sécurisation foncière. Un défi : proposer des solutions novatrices pour l'assurer.

"Sécurisation foncière en milieu rural et lutte contre la pauvreté au Burkina Faso", tel était le thème de cette troisième édition, présidée par Mme Dermé Maïmouna, conseiller technique du Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques. Prenaient part à la rencontre près de 200 participants repré-

sentant les organisations paysannes, la chefferie coutumière, les ONG, l'administration centrale, des projets intervenant dans le domaine de la sécurisation foncière, des parlementaires et des représentants de LandNet West Africa, un réseau sous-régional sur le foncier, dont le GRAF est membre.

Lire la suite de l'article, page 2 ►

►►► s . o . m . m . a . i . r . e

- ▲ JNF : la sécurisation foncière au coeur du débat 1, 2
- ▲ Théâtre forum : la terre aux femmes3

- ▲ Genre et insécurité foncière 4-5
- ▲ Les nouveaux acteurs 6-7
- ▲ Vie du GRAF 8

cours académique, de révéler au grand public la nature des thèmes abordés, leur actualité ainsi que leur complexité, introduisant ainsi de manière efficace les travaux.

Le nombre de participants et leur assiduité témoignent du fait que l'édition a réussi à faire concurrence à la Coupe d'Afrique des Nations. Quelle prouesse ! En dépit de cet important événement sportif, plus de la moitié des participants à l'ouverture est restée jusqu'à la fin des travaux.

Pour autant, a-t-on réussi à produire des pistes nouvelles et à influencer les politiques ? Si des conclusions pertinentes ont été formulées, en quoi innovent-elles par rapport à des réflexions déjà existantes ? Si une diffusion des idées a pu se faire à un public qui n'était pas suffisamment averti, a-t-on touché et convaincu le cercle des décideurs (au plan technique et politique) sur les orientations les meilleures pour faire face à la question foncière, particulièrement celles au centre de cette édition des JNF, à savoir sécurité foncière et lutte contre la pauvreté ? A ces interrogations, objet ultime de l'activité, il est difficile de répondre positivement. Et cela doit nous interpeller pour les futures éditions : comment intégrer mieux ces objectifs dans la conception des JNF et dans leur déroulement ? Quels moyens se donne-t-on pour évaluer les progrès que l'on a pu faire en ce sens ? Autant de questions qui montrent que l'association parvient à jouer un rôle irremplaçable en matière d'information sur le foncier. Mais qu'il lui reste encore du chemin pour traduire en acte sa volonté d'une sécurisation foncière pour tous dans la légalité, la légitimité et l'équité. ●



Le président du GRAF, manifestement sensible à une telle affluence, a remercié l'assistance pour sa présence. Après le rappel des thèmes des deux précédentes éditions, M. Daniel Thiéba a précisé que le choix du thème de la présente édition se justifiait en partie par l'actualité nationale. En effet, le Burkina s'est engagé dans un processus participatif d'élaboration d'une politique de sécurisation foncière en milieu rural.

Quoi de plus normal pour le GRAF d'apporter à travers ces journées sa contribution, ou tout au moins d'attirer l'attention sur son approche et sa sensibilité sur cette question !. C'est pourquoi les participants ont été invités à débattre des sous thèmes suivants : la question foncière et le genre, l'émergence des nouveaux acteurs de l'agrobusiness dans le foncier, la lutte contre la pauvreté et le foncier. Autant de questions qui touchent au mode d'accès à la terre, dont les exploitants veulent une certaine sécurité pour pouvoir travailler sans peur du lendemain.

Participer au forum

Le GRAF, a annoncé M. Thiéba, participera au forum national sur le foncier. Le Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier veut exprimer ses positions et échanger avec les acteurs dans leur diversité, afin d'enrichir son propre positionnement et peser sur les choix à venir. Il a ajouté que le GRAF ne se fait aucune illusion sur le fait que « les choix ne sont pas fondés sur seulement une argumentation technique ». Il a alors invité les membres de son organisation à se mobiliser pour participer aux futurs débats, pleins d'enjeux. Le but du GRAF, poursuivra-t-il, est d'influencer les politiques foncières et les interventions dans le domaine foncier. Il a terminé son propos en remerciant la Coopération française à travers le PAMIR, OXFAM-Solidarité Belgique et le PNGT 2 pour leur appui maté-



La secrétaire exécutive et le président du GRAF aux côtés de la représentante du ministre d'Etat, chargé de l'Agriculture.

riel et financier dans l'organisation des journées.

S'exprimant au nom de son ministre, Mme Dermé a indiqué que : « 20 ans après la promulgation de la RAF, la question de la sécurisation foncière et de la stabilisation des droits des producteurs et des productrices restent toujours posée avec comme corollaire des conflits de plus en plus fréquents et de plus en plus violents. C'est au regard de cette réalité que, dans le but d'assurer la coexistence pacifique entre les communautés de base, la paix sociale, éléments indispensables pour un développement durable, le Gouvernement s'est engagé à écrire de manière participative et consensuelle, un document de politique de sécurisation foncière efficace et utile à tous les acteurs ruraux, favorable à l'investissement et à la réduction de la pauvreté ». Pour terminer, l'oratrice a espéré que les journées ne s'arrêtent pas à la simple réflexion, mais qu'elles aboutissent à des propositions et recommandations concrètes pour alimenter la réflexion sur la politique de sécurisation en milieu rural.

Avant de déclarer ouvertes les journées nationales sur le foncier, la représentante du ministre d'Etat, Salif Diallo, a assuré que le département de l'agriculture reste attentif aux activités du GRAF qui s'investit depuis plusieurs années dans la problématique foncière. De ce fait, le ministère lui apportera, dans la mesure de ses moyens, tout le soutien nécessaire. ●

THÉÂTRE FORUM

La terre aux femmes!

L'Atelier théâtre burkinabé de Prosper Kompaoré a fait du théâtre un outil d'émancipation sociale et d'éducation populaire. De façon originale, cette troupe crée, à la demande, des pièces qui illustrent les situations sociales et proposent une catharsis conforme aux désirs du commanditaire. Lors des Journées Nationales du Foncier (JNF), la troupe de Prosper Kompaoré a rendu de fort belle manière le drame des femmes rurales en matière d'accès à la terre. « Terre des femmes » est une pièce tirée d'une série théâtrale titrée : « querelles pour la terre », créée avec l'appui de Oxfam-solidarité et de ACFED/Sahel.



Le théâtre forum pour mettre à nu l'insécurité foncière des femmes de façon ludique.

Après la cérémonie d'ouverture et la présentation du programme, place à la détente avant les communications et les débats ! La pièce se déroule dans un village. Ici, un chef donne la terre et peut la retirer selon son bon désir. Notre village possède aussi une association féminine qui demande au maître des lieux un lopin de terre. Il le lui accorde, puis le retire. Elle fait une seconde demande et le chef lui accorde une terre stérile dont personne ne veut. Nos braves dames se mettent au travail. Elles amendent la terre, lui apportent les éléments nutritifs dont elle a besoin. Et la terre ingrate, devient féconde, productive, nourricière. Tant et si bien que les femmes s'enrichissent. Elles peuvent alors acheter les fournitures scolaires des enfants, assurer leur scolarité, l'alimentation, l'habillement, les frais médicaux...

Révolution

Galvanisées par le succès, les femmes divisent le champ en parcelles indivi-

duelles et introduisent la culture du sésame. Le sésame se vend bien. Mais la coutume en interdit la culture aux femmes. Pourquoi le groupement s'attaque-t-il à ce tabou ? De quel droit les femmes se partagent-elles la terre ? Les hommes ne peuvent pas rester indiffé-

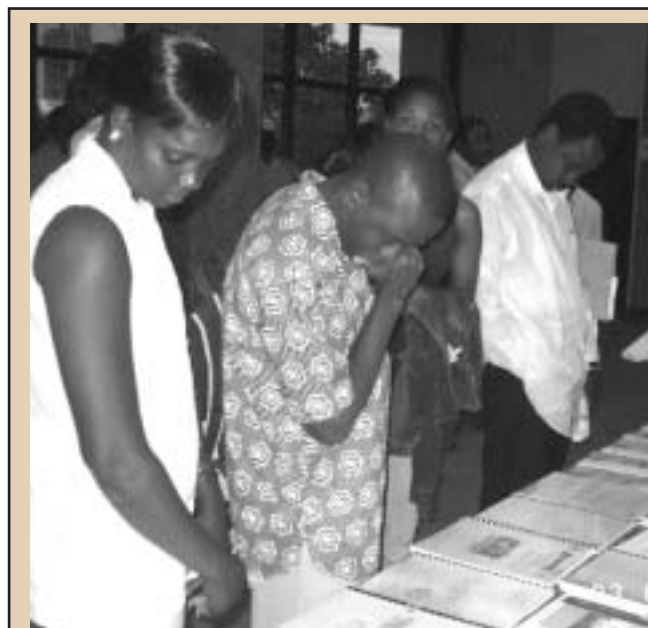
rents face à cette remise en cause de l'ordre établi, cette révolution silencieuse, insidieuse.

Arrive un commerçant qui voit la belle affaire et le profit qu'il peut en tirer. Il fait croire aux villageois que la RAF et le processus de communalisation rurale en cours n'autorisent pas les femmes à posséder la terre. Corruption et désinformation sont les deux armes dont il use pour faire retirer la terre aux femmes, pour y cultiver, à leur place, le sésame si rentable.

Le théâtre forum met en scène une situation bloquée qu'il faut dénouer. Dans la partie forum, Il est demandé au public de jouer le rôle de l'association des femmes afin de convaincre le chef de terre de revenir sur sa décision. Place donc aux spectateurs-acteurs !

Changer la société en jouant, redonner aux femmes leur terre, ce défi fut effectivement relevé grâce à un argument massue à savoir « c'est le nouvel arrivant qui risque de devenir très bientôt le nouveau chef de terres du village ». Le chef de terre décida effectivement de restituer la terre aux femmes et de renvoyer l'opérateur économique.

Après avoir résolu le problème posé, le théâtre permet le débat entre les spectateurs qui se sont lancés sur les thèmes des journées foncières : l'insécurité foncière des femmes et les nouveaux acteurs. ●



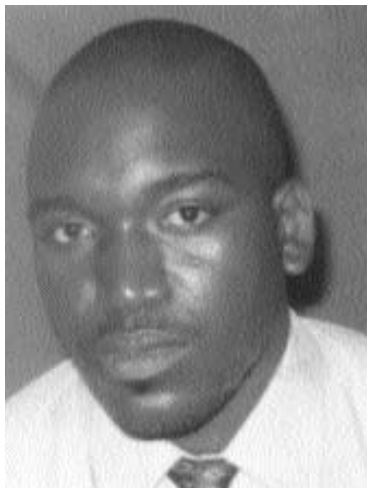
Exposition de documents de presse, d'ouvrages et de documents de projets intervenant dans le domaine de la sécurisation foncière de projets, notamment le PFR/G et le PDLO/Padéma. Eveiller la curiosité du public par l'accès à l'information sur le foncier.

GENRE ET INSÉCURITÉ FONCIÈRE

De l'exclusion socio-économique à la « brimade foncière » de la femme

L'insécurité foncière est la chose la mieux partagée par les femmes rurales de maintes régions du Burkina. En cause : l'exclusion socioéconomique vécue par les femmes. La situation décrite par M. Habibou Fofana, lors de sa communication, inspirée en grande partie d'une étude menée par le GRAF, a permis d'actualiser les connaissances sur cette question cruciale.

Nonobstant la loi, l'égalité des droits des hommes et des femmes à la terre agricole demeure encore aujourd'hui en milieu rural un horizon lointain. Les formes de précarité que recouvrent les modalités d'accès des femmes rurales à la terre agricole sont innombrables. L'emprunt en est une. Elle consiste pour la femme à demander une parcelle, soit à son mari, soit à sa famille d'origine pour des productions agricoles d'appoint. L'emprunt exclut tout droit de propriété sur la terre ainsi acquise. L'héritage constitue une autre forme d'acquisition de la terre par les femmes, tout aussi précaire que l'emprunt. Dans le cas par exemple du décès du conjoint, la femme de façon systématique hérite de



Habibou Fofana, communicateur

la terre pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa progéniture. Pour autant, cet héritage n'est pas sa propriété. La femme peut perdre le bénéfice de son exploitation, du fait d'un retrait par la famille

du mari ou par ceux qui avaient concédé le terrain au mari de son vivant. Les femmes peuvent aussi accéder à la terre grâce à l'appui des organisations

paysannes. Ce mode d'accès est relativement récent. De nombreuses études viennent remettre en cause l'assurance qu'aurait dû apporter ce type d'appui. En effet, une fois la terre mise en valeur par les femmes, elle leur est retirée par convoitise.

Un environnement socioéconomique favorable à la précarité féminine

La situation de précarité foncière des femmes résulte de l'exclusion socioéconomique dont elles sont victimes, comme en témoignent certains constats. D'abord, la terre est sacrée et dans les sociétés rurales, le sacré relève des hommes, très souvent.

Ensuite, les questions de terre relèvent du domaine du pouvoir, de la chefferie. Or les femmes sont d'office exclues des centres de décision.

Par ailleurs, la femme, originaire d'une autre communauté est exclue des débats sur la terre. Enfin, pour bien de gens, la femme reste un être immature, et donc inférieure. À ce titre, elle n'a pas voix au chapitre lorsqu'il est question de sujets aussi capitaux que la terre.

Constitution, code de la famille, RAF ... des armes pour les femmes

Pour autant, la bataille n'est pas perdue à jamais. Il existe de nombreux instruments susceptibles d'assurer la sécurisation foncière des femmes. L'un des plus importants, et souvent oublié, est la Constitution. La « mère des lois » reconnaît l'égalité des Burkinabé, donc des hommes et des femmes. En conséquence, il ne saurait y avoir de distinc-

Les femmes en première ligne pour les travaux champêtres, sont bonnes dernières pour l'accès à la terre. Peu importe leur rôle central dans l'économie familiale.



tion dans la jouissance des biens publics, puisque la terre appartient à l'Etat.

Le deuxième instrument est le Code des personnes et de la famille. Le Code détermine le statut de l'homme et de la femme dans le mariage. Il indique le rôle et la place de chacun, bref ses droits et obligations. Ainsi, il statue sur les questions d'héritage, de partage et de droits sur la terre. Il constitue donc un outil important pour déterminer les droits.

Il existe un troisième instrument, le plus centré sur la question, en l'occurrence la

Réorganisation agraire et foncière (RAF). Elle détermine les modes d'usage et d'acquisition de l'ensemble des systèmes de gestion de la terre agricole. Il convient de rappeler que la RAF ne fait pas de distinction entre hommes et femmes concernant l'appropriation, l'exploitation, ou plus généralement en matière de gestion des terres agricoles.

À ne pas oublier : les initiatives institutionnelles. Elles constituent l'un des multiples moyens de sécurisation des droits fonciers des femmes membres d'organisations paysannes. Ce type d'appui permet aux femmes de sécuriser

leur droit en recourant à des médiateurs. Ceux-ci peuvent aussi favoriser la conciliation entre les femmes et les détenteurs de terres.

Il apparaît que la mise en œuvre de la Loi peut contribuer à la sécurisation foncière des femmes. La simple application de la Loi peut assurer une exploitation heureuse et durable des terres par les femmes. Même si elle ne suffit pas à elle seule à opérer les changements tant souhaités pour la sécurisation de tous les citoyens en matière de foncier. ●

►►► Résultats des travaux du groupe genre et foncier

Communiquer et former pour plus de " justice foncière "

Réduire la précarité foncière des femmes par l'information et la formation. C'est ce que suggère, entre autres pistes d'intervention, le groupe de travail genre et foncier.

La précarité foncière des femmes s'explique en grande partie par le contrôle exercé par les hommes sur la terre sous des prétextes divers. Il existe une crainte d'autonomie des femmes, très souvent infondée, mais tenace. La communication et la formation peuvent, couplées avec

d'autres mesures, contribuer à faire reculer certaines idées reçues et à instaurer de nouvelles modalités d'accès des femmes à la terre. Ainsi, les femmes doivent être informées et sensibilisées sur les textes et les procédures d'acquisition des terres.

Pour une meilleure sécurisation foncière des femmes, la négociation doit être la règle au sein de la communauté au lieu de la confrontation. Ceci constitue l'antidote aux multiples confrontations et conflits de terre entre hommes et femmes.

La formation consistera par exemple à apprendre aux femmes à participer aux instances de prise de décision. Elle peut aussi concerner la prise de parole dans les instances de gestion foncière. Les productrices rurales devront également être outillées pour se présenter à des postes dans les commissions villageoises de développement, les communes. Un guide de gestion du foncier pourrait leur rendre également un grand service.

Les ONG et des associations oeuvrant en faveur des femmes doivent se regrouper pour mener des actions de lobbying pour la sécurisation foncière des femmes. Celle-ci doit constituer une des préoccupations majeures de l'Etat, invité à l'intégrer dans une stratégie globale de développement et dans les conventions le liant aux partenaires financiers. L'Etat doit aussi veiller à l'application effective des textes, augmenter le taux de représentativité des femmes dans les différentes instances de gestion du foncier et renforcer leurs capacités de participation dans ces structures. ●



Privilégier la négociation au lieu de la confrontation.

NOUVEAUX ACTEURS

Agro businessmen : victimes ou responsables d'insécurité foncière ?

Nouveaux acteurs, agrobusinessmen... que de noms pour désigner ces nouveaux venus sur la scène agricole ! En se basant sur les résultats d'une étude menée à Sapouy, dans la province de Ziro, M. Mahamadou Zongo dresse leur profil. Ce spécialiste du foncier soutient que ces nouveaux acteurs, tout en révolutionnant les modes et techniques agricoles, soulèvent avec acuité la question de l'insécurité foncière.

Produire dans la quiétude, voilà le souhait de tout agriculteur, y compris des nouveaux acteurs ou agrobusinessmen, promoteurs d'une agriculture moderne et productiviste. Mais ce désir de sécurité crée de l'insécurité foncière. M. Zongo en distingue trois.

Le premier concerne l'occupation anarchique des terres. L'installation des agrobusinessmen ne tient pas compte des potentialités réelles des régions exploitées. Il en découle un risque de raréfaction des terres dans certains villages.

En second lieu, l'irruption de l'argent dans l'accès à la terre, en contradiction avec les pratiques traditionnelles, risque de générer des interprétations divergentes ultérieures. En effet, certaines autorités traditionnelles peuvent abuser de leur statut pour capitaliser «la manne foncière» à des fins personnelles. Il en découle une certaine opacité autour des conditions d'accès à la terre.

La troisième préoccupation concerne l'ambiguïté des procès-verbaux. L'autorisation d'exploitation de la terre ne donne pas droit à l'établissement d'un document attestant l'appropriation de la terre par les nouveaux acteurs, comme nombre d'entre eux le pensent. Autant de problèmes fonciers qui, autrefois imperceptibles, exigent désormais une attention particulière.

Agriculture compétitive et sécurité des producteurs

La sécurisation foncière, pour être efficace, ne doit pas seulement être orientée vers les nouveaux acteurs. Bien qu'ils constituent une catégorie certes importante, ils n'en constituent pas moins un



Mahamadou Zongo, *communicateur*

groupe très infime par rapport à l'immense majorité des producteurs agrico-

les du Burkina. C'est pourquoi, la sécurisation foncière doit englober l'ensemble des utilisateurs de l'espace foncier rural et pas seulement les nouveaux acteurs. Elle doit aussi s'inscrire dans le long terme. À cette fin, les textes régissant l'exploitation foncière doivent être conformes à la loi. Il y va de leur efficacité. Ces textes doivent également revêtir une certaine légitimité, autrement dit être adaptés à la vision de ceux pour qui ils sont votés.

Plus spécifiquement, il s'agira d'accompagner les nouveaux acteurs par une plus grande implication en amont de l'administration et des services techniques. Ainsi, avant que ces exploitants s'installent, l'administration doit prendre des précautions pour les guider afin que leur action se déroule dans la léga-



La sécurisation foncière doit s'étendre à tous les acteurs.

lité. Les services techniques doivent veiller à la clarté et à la précision des transactions entre nouveaux acteurs, paysans et autorités coutumières locales. Objectif : s'assurer d'une compréhension commune de la nature de la transaction et des implications du procès-verbal de palabre.

En outre, il convient de prévoir des délais de mise en valeur, des limitations de superficies des exploitations selon les zones et le type d'activité. L'institution d'un impôt foncier applicable à partir d'une certaine ampleur de la superficie cultivable est fortement souhaitée. ●

Concilier gestions traditionnelle et moderne du foncier

Aujourd'hui dans de nombreux villages, les règles traditionnelles régissent l'organisation et la gestion foncières. Le chef de village et, dans une moindre mesure, le chef de famille gèrent le patrimoine terre. C'est spécifiquement le cas dans la province du Ziro. Mais de nouvelles instances apparaissent, comme les comités de gestion des terroirs (Sapouy Yidiou) pour installer les migrants, gérer les conflits fonciers.

Ces dispositifs doivent intégrer les règles locales en vue d'une gestion intégrée du foncier. Ce qui ne signifie nullement une prééminence des coutumes, dont il faut absolument tenir compte. D'où la nécessité d'assouplir les prétentions hégémoniques de l'Etat et de prendre en compte les dynamiques foncières locales dans toute leur complexité et leur diversité. Ceci passe par la promotion d'institutions locales, légales et légitimes, capables de contribuer à la clarification des règles pour une validation des transactions tout en inscrivant la formalisation des accords fonciers dans ce processus. C'est seulement à travers cette gestion intégrée, qui favorise la participation de tous, que l'on trouvera une solution unanime à l'insécurité foncière. ●

▶▶▶▶ Résultats des travaux du groupe "nouveaux acteurs"

La sécurisation des agrobusinessmen passe par la transparence

Des acteurs clairement identifiés et connaissant et jouant au mieux leur rôle, des procès verbaux de palabre « normalisés », une politique fiscale incitative et dissuasive . . . , le groupe de réflexion sur les nouveaux acteurs invite à sécuriser les agrobusinessmen, mais pas au détriment des petits exploitants agricoles.

Afin d'optimiser les rendements agricoles, la clarification des rôles s'impose. Il s'agit précisément de ceux des élus locaux, des chefs coutumiers, et des agents techniques. En effet, ces différents acteurs doivent connaître leurs prérogatives ainsi que le processus de décentralisation de la gestion du foncier, y compris la possibilité de délégation de pouvoirs à des structures villageoises et inter-villageoises.

Il est également essentiel de clarifier l'identité des courtiers. Il peut s'agir des jeunes issus des lignages de gestionnaires du foncier ou des agents de l'Etat agissant à titre individuel. Savoir avec exactitude lequel de ces deux groupes peut bien accompagner les nouveaux acteurs dans la procédure d'acquisition des terres est primordial.

Informer encore et toujours

Il existe au moins deux types de procès verbal de palabre : celui qui suit la procédure normale et l'autre, généralement issu d'arrangements. Il s'agira d'apporter les informations susceptibles de guider les acteurs dans la procédure d'obtention de cet acte administratif entrant dans la composition du dossier d'obtention des titres de jouissance.

Ces dispositions utiles à l'échelle



Travaux d'aménagement. Il est fortement conseillé aux nouveaux acteurs de ne pas concurrencer les petits exploitants agricoles sur les terres "traditionnelles".

locale doivent s'accompagner d'une politique de sécurisation des nouveaux acteurs. Celle-ci passe par la réglementation de leur installation. Les agrobusinessmen pourraient ainsi être orientés vers les espaces hydro-agricoles irrigués, a priori plus rentables que les terres de terroirs. De même, l'instauration d'un cahier de charges permettra de mieux contrôler ces nouveaux exploitants agricoles et de d'assurer que les parcelles qu'ils occupent sont effectivement mises en valeur. D'où l'idée d'instaurer un impôt foncier proportionnel à l'espace occupé. Cette fiscalisation vise à combattre la spéculation foncière et la concentration des superficies aux mains de quelques individus. Le GRAF a été interpellé pour mettre en place un système de contrôle citoyen à cet effet. ●

Base de données documentaire sur le foncier : fini le travail en aveugle !

Comment travailler dans son coin et accéder au gros des documents disponibles sur le foncier ? Peu de gens parmi les animateurs, les responsables de projets, les chercheurs ... parvenaient à trouver une réponse satisfaisante à cette question. Avec la base de données sur le foncier, mise au point par le GRAF, ils disposent d'un outil édité et bientôt consultable en ligne pour savoir ce qui existe et où.

Au Burkina, une multitude de centres de documentation disséminés dans les services étatiques, les ONG, les projets ... disposent d'ouvrages sur le foncier, généralement consultables sur place. Toutefois, il existe très peu ou aucun catalogue contenant les références des documents à l'échelle nationale. La base de données mise en place par le GRAF, conformément à son mandat, à savoir informer et influencer les politiques sur le foncier, vise à combler cette lacune. Certes, l'ONG dispose d'un centre de documentation très fréquenté par des étudiants, des chercheurs, des praticiens du développement ... Mais il ne prétend pas satisfaire les besoins de tous en leur fournissant les ouvrages qu'ils recherchent. D'où l'importance de cette base de données qui permet de référer les visiteurs vers d'autres centres de documentation plus étoffés ou plus spécialisés sur certaines thématiques liées au foncier. Ce faisant, le GRAF contribue à une meilleure diffusion des documents existants dans le

pays. Car à quoi bon produire des rapports, si les éventuels utilisateurs ignorent tout de leur existence ? La base de données permet aussi à ses utilisateurs de confronter leur expérience avec celle des autres ou de s'inspirer des pratiques des autres. Une façon d'éviter les erreurs commises par ses devanciers. Les dernières Journées nationales sur le foncier ont permis de le vérifier. Des responsables d'un nouveau projet dans la région du centre n'ont pas caché leur intérêt pour cet outil qui va leur faciliter les recherches sur certaines thématiques qu'ils comptent aborder avec les communautés. Le nombre et la diversité des utilisateurs du centre de documentation du GRAF (journalistes ou chercheurs étrangers de passage par exemple) donne une idée de l'utilité de cet outil et du besoin de son évolution.

La base de données documentaire sur le foncier sera bientôt consultable sur le site web du GRAF.

Financement : Coopération française. ●

Recherche, des Innovations en Education non Formelle et en Alphabétisation (DRINA), le GRAF a organisé des ateliers, pré testant et post testant le document. Il contient des termes techniques tels que la décentralisation, l'agriculture, l'aménagement foncier, les zones de pâture ... expliqués simplement.

Le lexique du foncier permet d'éviter les divergences de points de vue, du moins sur les termes. Il est particulièrement important qu'agents de développement et populations se comprennent. Le GRAF a lui aussi tout intérêt à clarifier ces concepts pour échanger sans trop de zones d'ombre avec ses interlocuteurs. La maîtrise des concepts par les communautés évite les lacunes, les erreurs. Il permet d'éviter le risque d'échec sans que ce soit la faute des populations.

Destiné aux services de l'agriculture, aux OP, ONG, etc. version en français du lexique sera mise en ligne.

Financement : Coopération française. ●

Lexique sur le foncier : le foncier a enfin son dictionnaire

D'un interlocuteur à l'autre, le sens des termes diffère, créant des malentendus sinon pire. En éditant le lexique sur le foncier dans les trois langues nationales du Burkina, le GRAF contribue à harmoniser la compréhension des termes utilisés d'un bout à l'autre du pays.

S'il existait une langue nommée foncier, on peut ironiquement dire que beaucoup de gens se contentent de la parler sans communiquer avec les autres. Faute d'un document contenant des définitions précises, la tendance dans les échanges était à l'approximation. Ce fut longtemps le cas pour les locuteurs du français avant qu'ils ne disposent d'un lexique. Restait à faire de même pour les langues nationales. Une initiative dont le mérite revient au

GRAF.

Le lexique constitue un outil de travail pour les projets et programmes. Bien que ceux-ci interviennent sur le terrain, ils ne disposent pas toujours des compétences nécessaires sur le plan linguistique pour traduire les termes sur le foncier dans les langues du cru. Des approches individuelles existent certes, mais elles ne font pas preuve d'une grande rigueur méthodologique.

Avec l'aide de la Direction de la



Bulletin de liaison du Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier
Tél. 50 34 14 57
E-mail: graf@liptinfor.bf

Directeur de publication
Dr Daniel Thiéba

Coordonnateur de la publication
Souleymane Ouattara

Rédaction
Asséta Diallo, Virginie Sermé,
Valérie Koutou
et les membres du GRAF

Maquette, photos & impression
Jade Production

Ce numéro a été tiré à 800 exemplaires. Il en existe une version électronique téléchargeable sur le site du GRAF.

<http://graf.zcp.bf>